

Stabilisation concernant le grain de l'ouest

Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsables des céréales passeront à l'histoire pour avoir donné aux agriculteurs canadiens les prix les plus bas depuis le gouvernement de R. B. Bennett, de 1930 à 1935. De plus, à cause de la sécheresse de cette année, la récolte sera probablement la pire des dernières années. Le pays revit dans la deuxième moitié des années 1980 les difficultés auxquelles les gouvernements conservateurs des années 1930 ont dû faire face.

Ce ne sont que des remarques préliminaires. Je crois que ces amendements seront généralement bénéfiques. Nous voulons que ce projet de loi soit étudié plus en détail au comité où nous pourrions savoir si le programme sera solide du point de vue actuariel, pourquoi le gouvernement double seulement sa contribution alors qu'il demande aux agriculteurs de quadrupler la leur, et si les rentrées prévues dans le cadre du mécanisme prévu seront suffisantes pour absorber les pertes que les agriculteurs subiront cette année.

Il importera aussi de voir comment les non-participants réagiront aux mécanismes que le gouvernement prévoit dans ce projet de loi pour leur assurer la justice et l'équité, en renflouant le fonds, quand on sait qu'ils trouveraient plus juste de verser directement les 750 millions au Programme spécial d'aide aux producteurs de grains.

Ce ne sont que des commentaires et des observations préliminaires, monsieur le Président. J'aimerais avoir plus de temps, mais la Chambre a plusieurs projets de loi à examiner aujourd'hui et celui-ci pourrait être étudié d'une façon plus approfondie au comité permanent de l'agriculture.

● (1350)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec quelque hésitation que je suis ici aujourd'hui car, il y a quelque temps déjà, j'avais pris la décision de ne pas participer à l'adoption trop rapide d'une loi sur l'agriculture. Et pourtant, me voilà de nouveau, au terme de l'année parlementaire, reniant une promesse que je m'étais faite à moi-même. Plusieurs mesures législatives sur l'agriculture ont été adoptées par le passé de la même façon.

C'est en partie à cause de l'ordre de priorité de la Chambre, mais il est fort possible que le secteur agricole ne bénéficie tout simplement pas d'un appui suffisant ici. Lorsque nous avons modifié cette loi particulière, il y a quelque temps déjà, nous avons agi de la même façon. De fait, le projet de loi n'a jamais été renvoyé à un comité. C'est peut-être en partie la raison de certaines de nos préoccupations. Si le projet de loi avait été renvoyé à un comité, nous n'éprouverions peut-être pas les problèmes actuels. Il est certain que nous aurions dû étudier plus à fond la structure des contributions lorsque nous avons modifié le mécanisme de déclenchement, il y a deux ou trois ans. Notre déficit ne serait peut-être pas aussi énorme qu'aujourd'hui.

Tous les partis et les représentants de l'industrie sont d'avis qu'il faut apporter certaines modifications à cette loi. C'est le gouvernement qui en a besoin à l'heure actuelle, car il lui faut

des pouvoirs. Le gouvernement verse une contribution spéciale de 750 millions de dollars au fonds dans ce cas particulier. Sans cela, la structure complète du programme de stabilisation s'effondrerait, car les contributions ne compenseraient même pas l'intérêt sur le déficit à l'avenir. Nous avons donc besoin de ces modifications.

C'est aussi le genre de loi et de sauvegarde nécessaire. J'espère qu'un jour, les trois partis pourront s'entendre sur un mécanisme qui permettrait à l'industrie de se sentir en sécurité plutôt que de dépendre des contributions spéciales versées par le gouvernement au pouvoir.

Je pense que les agriculteurs éprouvent un certain ressentiment du fait qu'il dépend du gouvernement au pouvoir. Ils préféreraient de beaucoup qu'un programme soit établi qui leur garantisse une certaine forme de sécurité du revenu à l'avenir. Il faut dire, à l'honneur du gouvernement, qu'il a apporté certaines modifications au cours des dernières années permettant de déclencher des paiements autrement qu'en fonction d'un simple total.

Ce projet de loi suscite une préoccupation chez un certain nombre de groupes qui regrettent que, comme l'objet du projet de loi était de faire participer le plus grand nombre possible de personnes au programme de stabilisation, on y prévoit maintenant la possibilité pour celles qui y participent déjà de le quitter. Comme le dit un agriculteur: «On se trouve à donner aux personnes qui ont contribué à accumuler le déficit la permission de quitter le programme de stabilisation». Cela pose un problème pour lequel je n'ai pas de solution à proposer. Je ne crois pas qu'on veuille laisser entendre qu'elles ne devraient pas pouvoir le quitter. Nous apportons des modifications au programme de façon à leur permettre de le quitter si elles le veulent.

C'est un problème sur lequel le comité devra notamment se pencher. En somme, nous nous trouvons à accueillir des gens par la grande porte tout en laissant entendre à d'autres qu'ils peuvent sortir par la porte de derrière. Cela peut nous causer des problèmes et il faudra nous pencher là-dessus au comité. C'est notamment pour cela que la plupart des gens que ce projet de loi intéresse ont insisté pour qu'il soit débattu au comité plutôt qu'à la Chambre. Nous avons besoin de l'aide et des lumières des secteurs de l'industrie qui sont bien au fait de la situation.

Ce projet de loi suscite aussi deux ou trois autres préoccupations. Le projet de loi prévoit un minimum de 1 000 tonnes par acheteur désigné. Toute cette question des provendes doit être examinée, et je crois que le secteur industriel peut grandement nous y aider si nous lui en fournissons l'occasion.

On s'est inquiété de ce que ce privilège de la stabilisation soit étendu à des non-Canadiens. Je sais que cela doit être examiné en fonction de la Charte et cela, un peu plus attentivement, quoique cela ne me préoccupe pas beaucoup moi-même.